



Financement fédéral pour les maisons d'hébergement: Foire aux questions

Le 6 août 2021, le gouvernement fédéral a annoncé l'octroi de 200 millions sur deux ans aux maisons d'hébergement, aux centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle et aux organisations soutenant les femmes, les enfants et les personnes LGBTQ2 et non-binaires victimes de violence. Hébergement femmes Canada sera responsable de distribuer 79 millions de ce financement aux maisons d'hébergement admissibles à travers le pays (à l'exception des maisons financées par Services aux Autochtones Canada et/ou situées au Québec).

Le *Financement de la réponse et du rétablissement COVID-19 pour les maisons d'hébergement* vise à:

- Aider les organisations à répondre aux besoins urgents et aux défis liés à la prestation de programmes et de services essentiels en matière de violence fondée sur le genre (VFG) pendant la pandémie; et
- Renforcer la capacité des organisations à s'adapter et à se préparer à la fourniture de services liés à la violence fondée sur le genre après la pandémie.

Alors que le financement d'urgence COVID-19 de 2020 était principalement axé sur la préparation aux situations d'urgence et les réponses à la pandémie, ce nouveau cycle vise à mieux outiller les maisons pour leur permettre de suivre l'évolution des besoins des femmes, des enfants et des personnes LGBTQ2 et non-binaires victimes de violence, alors que le Canada amorce la phase post-pandémique.

1. Pourquoi est-ce Hébergement femmes Canada qui distribue ces fonds?

L'année dernière, le gouvernement fédéral, par l'entremise de FEGC, nous a demandé de distribuer les fonds d'urgence initiaux COVID-19 aux maisons d'hébergement en raison de notre relation étroite avec le secteur et de nos contacts déjà établis avec les associations provinciales et les maisons d'hébergement individuelles. Notre approche s'est avérée très efficace pendant cette période sans précédent. Compte tenu des résultats d'HFC l'année dernière, le gouvernement fédéral nous a demandé de distribuer les fonds nouvellement annoncés. Les associations provinciales et territoriales membres à part entière d'HFC soutiennent notre prise en charge de ce rôle et nous aident à rejoindre toutes les maisons d'hébergement admissibles.

2. Comment mon organisation peut-elle accéder à ce financement?

Le 15 février 2022, Hébergement femmes Canada a envoyé un courriel aux maisons admissibles de tout le pays pour les inviter à présenter une demande dans le cadre du deuxième cycle de financement. La date limite de présentation des demandes est le 14 mars 2022, à 17h HNE, après quoi les fonds seront transférés par dépôt direct. Le premier cycle a eu lieu en novembre 2021. Si vous êtes une maison d'hébergement et que vous ne recevez pas de courriel d'ici le 21 février, veuillez contacter l'équipe chargée des subventions à l'adresse grants@endvaw.ca.

3. Pour quels motifs mon organisation n'a-t-elle pas reçu de courriel l'invitant à présenter une demande de financement?

Ce financement FEGC est très ciblé: il est destiné aux maisons d'hébergement qui offrent des services résidentiels 24/7 aux femmes et aux enfants qui fuient la violence. Comme en 2020, cela n'inclut pas les maisons financées par Services aux Autochtones Canada, ni celles situées au Québec. Seules les maisons d'hébergement admissibles recevront un courriel leur expliquant comment présenter une demande. Si vous êtes une maison admissible et que vous n'avez pas reçu de courriel, il se peut que vous ne soyez

pas sur notre liste ou que nous ayons une mauvaise adresse courriel. Si vous pensez que vous auriez dû recevoir un courriel, veuillez contacter l'équipe chargée des subventions à l'adresse grants@endvaw.ca.

4. Qu'en est-il si mon organisation n'est pas admissible?

Si vous n'êtes pas admissible à un financement par l'entremise d'HFC, vous pouvez explorer d'autres options:

- Le gouvernement provincial fournira des fonds aux maisons d'hébergement du Québec. Pour plus d'information: egalite@scf.gouv.qc.ca.
- Si vous êtes une maison d'hébergement financée par Services aux Autochtones Canada et que vous recherchez des fonds pour prévenir la COVID-19, vous y préparer ou y répondre, veuillez contacter: ppvf-fvpp@sac-isc.gc.ca.
- Les autres organismes de lutte contre la violence fondée sur le genre qui offrent un soutien continu aux survivantes, y compris la prévention et l'intervention, mais qui n'ont pas de composante résidentielle 24/7, peuvent demander un financement à la Fondation canadienne des femmes. Contactez gbvgrants@canadianwomen.org pour plus d'information.

5. J'ai reçu le courriel du 15 février mais j'ai des questions. Qui dois-je contacter?

Hébergement femmes Canada a préparé un guide complet pour ce financement; le lien vers ce Guide se trouve dans le courriel que vous avez reçu le 15 février. Ce document vous informe notamment sur le processus de financement, les montants disponibles, l'admissibilité et ce qui se passe après avoir soumis votre demande. Veuillez le lire attentivement! HFC organisera également deux sessions d'information sur Zoom pendant la période de candidature; vous avez reçu des renseignements sur ces sessions dans notre courriel du 15 février. Si vous avez des questions, vous pouvez contacter l'équipe responsable des subventions à l'adresse grants@endvaw.ca.

6. Que faire si je ne trouve pas le Guide de financement ou le lien pour y accéder?

Si vous êtes admissible à un financement et que vous n'avez pas reçu ou ne trouvez pas le courriel du 15 février, vous pouvez communiquer avec l'équipe chargée des subventions à l'adresse grants@endvaw.ca.